

Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE

Révision : 22.05.2007
Date d'impression: 25.03.2009
FDS Nr. F08054

1. Identification de la préparation/substance et de la société

1.1 Identification de la préparation/substance

Nom du produit: **Plastomac**
Utilisation commerciale: Construction routière/Liant de répandage à chaud

1.2 Identification du producteur/fournisseur

Fabricant/Fournisseur: CTW-Strassenbaustoffe AG
Rue/boite postale: Bizenenstrasse 50
Code postal/Ville: CH-4132 Muttenz
Pays: Suisse
Téléphone: +41 (0)61 467 66 00
Fax: +41 (0)61 467 66 97
Renseignements: +41 (0)61 467 65 60
Téléphone en cas d'urgence: +41 (0)79 641 57 50

2. Identification des dangers

2.1 Principaux dangers:

Xn Nocif



2.2 Effets néfastes sur la santé et l'environnement:

R40 effet cancérogène suspecté. Risque possible d'effets irréversibles
R52/53 nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement
R65 nocif, peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion
R66 l'exposition répétée peut provoquer desèchement ou gerçures de la peau.

3. Composition/information sur les composants

3.1 Nature chimique du produit:

Emulsion de bitumen.

3.2 Composants contribuant aux dangers: Classification selon 67/548/CEE

CAS Nr.	Désignation	Symbole	EINECS Nr.	Phrase-R ¹⁾	Concentration
	Produit de condensation d'acide gras avec polyamine	Xi, N		38,41,43,50/53	0.1 – 1%

Nom du produit: **Plastomac**

3. Composition/information sur les composants (suite)

CAS Nr.	Désignation	Symbole	EINECS Nr.	Phrase-R ¹⁾	Concentration
68476-30-2	Light Fuel oil	Xn, N	270-671-4	40,65,66,51/53	2.5 – 10%

¹⁾ Pour le libellé des phrases de risques citées, se référer au chapitre 15 et 16.

4. Premiers secours

4.1 Indications générales:

Dans tous les cas, présenter au médecin la fiche de données de sécurité.

4.2 Information en cas de

4.2.1 Inhalation:

Emmener la personne à l'air frais et la laisser se reposer.

Faire appel à un médecin

4.2.2 Contact avec la peau:

En cas de brûlure: laisser couler l'eau froide 10mn sur les parties du corps concernées pour les refroidir. Ne pas piquer dans les ampoules pour les ouvrir. Nécessite les soins d'un médecin.

4.2.3 Contact avec les yeux

Rincer immédiatement abondamment à l'eau au minimum pendant 15mn.

Appeler aussitôt un médecin.

4.2.4 Ingestion

Ne pas faire vomir. Appeler aussitôt un médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

5.1.1 Appropriés:

- Dioxyde de carbone
- Poudre d'extinction
- Mousse d'extinction
- Brouillard d'eau

5.1.2 Déconseillés:

Jet d'eau à haut débit.

5.2 Dangers spécifiques dus au produit, à ses résidus de combustion ou aux gaz de combustion:

Débordement des citernes et fortes projections en cas d'infiltration d'émulsion de bitume dans du bitume chaud.

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de:

- Oxyde de carbone (CO)
- Oxyde d'azote
- Dioxyde de soufre
- "Russ" ou autres produits organiques

Nom du produit: **Plastomac**

5. Mesures de lutte contre l'incendie (suite)

5.3 Protection des intervenants:

Utiliser un appareil respiratoire isolant.

5.4 Autres informations:

Refroidir les contenants menacés en les aspergeant d'eau.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles:

Veiller à assurer une aération suffisante.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

En cas de dégagement de vapeurs/poussières/aérosols, utiliser un appareil de protection respiratoire.

6.2 Mesures pour la protection de l'environnement:

En cas de pénétration dans les eaux de surface, les égouts ou dans le sol, informer les autorités compétentes.

6.3 Méthodes de nettoyage/ récupération:

Recueillir le liquide à l'aide d'un produit absorbant.

Evacuer le produit récupéré conformément aux indications du chapitre "Elimination".

Nettoyer à l'eau la zone contaminée.

7. Manipulation et stockage

7.1 Manipulation

7.1.1 Précautions à prendre pour la manipulation:

Voir chapitre 8. Respecter l'équipement de protection individuelle.

7.1.2 Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'ignition- ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Utiliser des appareils exclusivement antidéflagrants

Ne pas utiliser de l'outillage pouvant provoquer des étincelles.

Les vapeurs avec l'air peuvent former des mélanges explosifs.

Les vapeurs des produits sont plus lourdes que l'air.

Des mélanges inflammables peuvent se former dans les contenants vidés.

Ne pas pulvériser en direction de flammes ou de corps incandescants.

Le Bimac est manipulé et stocké à l'état liquide et doit être chauffé à des températures >100°C.

Eviter tout contact avec la peau (brûlures de la peau) et l'inhalation de vapeurs (irritation des voies respiratoires).

N'utiliser que des tuyaux propres, secs, contrôlés et résistants à la chaleur. Ne pas vider les conduits et tuyaux par pression vapeur.

Nom du produit: **Plastomac**

7. Manipulation et stockage (suite)

7.2 Stockage

7.2.1 Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Stocker en citernes réchauffables.

Veiller à une bonne aération du lieu de stockage.

7.2.2 Indications concernant le stockage commun:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des denrées de luxe et de la nourriture pour animaux.

7.2.3 Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger de l'eau et de l'humidité.

7. Manipulation et stockage (suite)

En cas de stockage prolongé du plastomac chaud, il peut s'accumuler dans l'espace gazeux de la citerne du sulfure d'hydrogène. Il peut se former alors des pyrophores fer, pouvant conduire à une auto-inflammation.

Des dépôts charbonneux peuvent se former sur les parois internes et sur le plafond de la citerne avec un risque d'auto-inflammation.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1 Equipement de protection individuelle:

8.1.1 Mesures générales de protection et d'hygiène:

Ne pas inhaler les aérosols.

En cas de traitement ou de pulvérisation en lieu fermé, assurer une bonne ventilation.

Ne pas inhaler les vapeurs

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ne pas fumer, manger, ni boire pendant le travail.

Se laver les mains avant la pause et en fin de travail.

Protéger la peau en appliquant une pommade.

Retirer immédiatement tout vêtement souillé, humecté.

8.1.2 Protection respiratoire:

En cas de mauvaise aération utiliser un masque respiratoire avec filtre type A..

En cas d'application par pulvérisation utiliser un appareil à filtres A-P combinés.

8.1.3 Protection des mains:

Gants de protection contre la chaleur.

8.1.4 Protection des yeux

Masque de protection du visage.

8.1.5 Protection de la peau et du corps

Casque de protection contre le feu.

Combinaison-pantalon sur les bottes de sécurité.

Nom du produit: **Plastomac**

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Indications générales

Forme: liquide
Couleur: noire
Odeur: de l' hydrocarbure liquide

9.2 Données importantes de sécurité

Point d'éclair 80°C
Pression de vapeur non déterminée
à 20°C
Densité env. 0.97 g/cm³
à 20°C
Solubilité dans l'eau pas miscible
à 20°C

10. Stabilité et réactivité

10.1 Conditions à éviter:

Formation de mélanges gazeux au contact de l'air.
Ne pas surchauffer sous peine de thermolyse.

10.2 Matières à éviter et réactions dangereuses avec:

En raison d'une pression de la vapeur élevée, il existe un risque d'explosion des contenants en cas d'élévation de la température.

10.3 Produits de décomposition dangereux:

Pas de produits de décomposition, en cas d'usage conforme.

11. Informations toxicologiques

11.1 Sensibilisation:

Des réactions allergiques peuvent être observées chez les personnes sensibles.

11.2 Effets connus sur l'homme

11.2.1 Contact avec la peau:

Le produit est soupçonné de générer le cancer.
Peut provoquer des irritations, des dermites.

11.2.2 Contact avec les yeux:

Irritation.

11.2.3 Inhalation:

Effets nocifs pour la santé.
Peut provoquer des irritations.

11.2.4 Ingestion:

Des petites quantités peuvent provoquer des troubles de la santé.

Nom du produit: **Plastomac**

12. Informations écologiques

12.1 Indications générales:

Produit polluant pour l'eau. Ne pas laisser pénétrer dans les eaux de surfaces, les canalisations ou dans la nappe phréatique.

Selon les informations dont on dispose sur les effets nocifs de substances sur l'environnement, il n'est pas exclu que ce produit ne présente pas une certaine menace.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Produit

Recommandation: Voir chapitre 15, prescriptions nationales.

Elimination conformément aux prescriptions relatives à la manipulation de déchets dangereux,.

13.2 Contenants contaminés:

Les contenants vidés peuvent être recyclés. Les contenants non nettoyables doivent être évacués de la même façon que le produit.

14. Informations relatives au transport

14.1 Transport par terre ADR/RID (Ordonnance sur le transport de produits dangereux – route et train)

Classe **ADR/RID**

No. ONU 3256

Groupe d'emballage III

Etiquette de danger 3

Désignation du produit Liquide transporté à chaud, inflammable, n.s.a. (contient du gas-oil)

14.2 Transport maritime IMDG (Ordonnance sur le transport de produits dangereux)

Classe **IMDG** **3.3 page 3336-1**

No. ONU 3256

Groupe d'emballage III

No. EMS 3-07 MFAG 311

Etiquette de danger 3

Désignation technique exacte : Elevated temperature liquid, flammable, n.o.s.

Contains gas-oil.

14.3 Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR

Néant.

15. Informations réglementaires

15.1 Etiquetage selon la directive 88/379/CEE, / la GefStoffV, réglementation sur les produits dangereux.

Le produit est soumis à l'identification et la classification suivant les directives de la communauté européenne (CEE) et aux réglementations nationales en vigueur.

Nom du produit: **Plastomac**

15. Informations règlementaires (suite)

15.2 Composants dangereux devant figurer sur l'étiquetage

Contient du Ligth fuel oil

Symbole de danger:

Xn Nocif



15.3 Effets néfastes sur la santé et l'environnement

Phrases R

R40 effet cancérogène suspecté. Risque possible d'effets irréversibles

R52/53 nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement

R65 nocif, peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R66 l'exposition répétée peut provoquer desèchement ou gerçures de la peau.

Phrases S

S20/21 ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation

S23 ne pas respirer les gaz/vapeurs/fumés/aérosols

S36/37 porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/visage

S38 en cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié.

15.4 Règlementations nationales

15.4.1 Classe de toxicité (CH)

Libre - OFSP No. 611500

15.4.2 Classe de mise en danger de l'eau:

WGK 2 (auto-classification)

15.4.3 Classe d'incendie (CH): 3

15.4.4 Classification et et identification du déchet

Recyclage dans un centre pour déchets spéciaux.

VeVa-Code 05 01 17 (bitume)

16 Autres informations

Phrases R de risques (sauf ceux déjà citées dans le paragraphe 15.)

R10 inflammable

R38 irrite la peau

R41 risque de lésions oculaires graves

R43 peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

R50/53 très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R51/53 nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement

Nom du produit: **Plastomac**

16 Autres informations (suite)

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité correspondent à l'état de nos connaissances au moment de la publication, mais ne constituent pas une garantie des propriétés du produit. En ce qui concerne la garantie, se référer exclusivement aux fiches techniques et aux conditions générales.